

---

## Avis du Comité du label de la statistique publique dans le cadre de la qualification d'intérêt général des

### Statistiques sur les séries proposées par la DGER

Séance ASP du 29 juin ou du 5 juillet 2023

---

Le Comité du label a examiné la documentation de l'organisme et des statistiques que la DGER propose à la qualification de statistiques d'intérêt général, démarche initiée par l'ASP. Cet examen a donné lieu à l'organisation de deux réunions avec le service : le 26 mai et le 13 juin 2023. Ces réunions ont associé le Pôle des statistiques, des données numériques et du système d'information de la DGER, ainsi que le Pôle de la qualité et de l'appui statistique, situé au sein de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp).

#### 1 - S'agissant de l'organisme

La direction générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) est une direction d'administration centrale du ministère de l'Agriculture. Sa mission consiste à organiser le bon fonctionnement de l'enseignement agricole en France ainsi que la recherche appliquée aux filières agricoles. Elle met notamment en œuvre la politique en matière d'enseignement agricole et de formation continue et veille à l'intégration des établissements d'enseignement agricole, des organismes de recherche et des instituts techniques agricoles et agro-industriels dans la stratégie nationale de recherche et dans l'espace européen de recherche.

Le Pôle des statistiques, des données numériques et du système d'information de la DGER a pour missions de piloter le système d'information de l'enseignement agricole technique, des cycles courts de l'enseignement supérieur et de produire et diffuser des statistiques liées à l'enseignement agricole. Au sein de ce pôle d'une dizaine de personnes, une cellule (2 etp) assure la production statistique.

Il n'existe pas de charte encadrant la production statistique, ni de comité scientifique intervenant dans la validation ou les orientations statistiques. Cependant la DGER applique pour la production statistique les règles techniques en vigueur à la Depp, en termes de méthodes statistiques (contrôle, validation, etc.).

Les besoins des utilisateurs sont recueillis via le recueil des demandes des internautes et la tenue régulière de réunions avec les services utilisateurs des données de la DGER.

La DGER n'a pas à ce jour de relation avec le Cnis.

La DGER entretient des liens avec plusieurs acteurs du service statistique public : la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) et l'Insee. Ainsi, la DGER fournit des données au SSP afin d'alimenter certaines de ses publications annuelles. Elle transmet également des informations sur les établissements agricoles à l'Insee afin d'alimenter le référentiel des équipements (BPE).

C'est avec la Depp que la collaboration est la plus étroite. La DGER gère et diffuse des données sur les établissements, les élèves et les apprentis qui relèvent de la tutelle du ministère de l'Agriculture. Elle transmet les statistiques correspondantes à la Depp qui est chargée de produire de l'information sur toutes les thématiques de l'éducation nationale (y compris enseignement agricole). La DGER envisage d'utiliser à horizon 2025 les applicatifs de l'éducation nationale pour saisir et enregistrer les effectifs, ce qui renforcera sa collaboration avec la Depp.

La diffusion des statistiques produites par la DGER se fait sous forme de publications du ministère de l'Agriculture (*Portrait de l'enseignement agricole*, *Graph'Agri*) ou de l'Éducation nationale (*Repères et références statistiques*). Les données sont par ailleurs mises à disposition en open data, certains jeux étant en accès restreint : <https://enseignement-agricole.opendatasoft.com/pages/accueil/>

La DGER n'affiche pas à ce jour de calendrier des publications.

## 2 – S’agissant des séries proposées

### 2.1 - La liste des séries

Les séries proposées permettent de dresser un état des lieux annuel des effectifs des établissements agricoles, issus de la remontée dite « officielle » d’octobre.

Il s’agit d’une information « en stock » au début du mois d’observation : effectifs présents début octobre de l’année scolaire N/N+1.

### 1 - Constats de rentrée dans les établissements agricoles du second degré

#### Série proposée

Les effectifs consolidés en octobre des élèves qui suivent des formations agricoles par voie scolaire (hors apprentissage) dans les établissements de l’enseignement agricole du second degré (public et privé), y c. étudiants de l’enseignement supérieur « court » pour le Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) et les classes préparatoires aux grandes écoles.

- par secteur (public/privé) x affiliation (pour les secteurs du privé) x filière x genre x région
- par année depuis l’année scolaire 2006-2007.
- France métropolitaine + DROM + Polynésie française

La DGER précise que les ventilations retenues ne présentent pas de risque de divulgation d’informations confidentielles.

### 2.3 - La diffusion des séries et la documentation associée

Les séries proposées ne font pas l’objet de rapportage à Eurostat.

La DGER livre ses données à la Direction de l’évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) en fin d’année civile. Ces données ne font l’objet d’aucun traitement statistique de la part de la Depp.

Elles sont diffusées dans la publication *Repères et Références statistiques*, qui est une publication annuelle des ministères de l’Éducation nationale et de l’Enseignement supérieur, coordonnée par la Depp. La publication renvoie vers des fichiers Excel.

La diffusion de micro-données aux chercheurs s’effectue au cas par cas. Si le projet de recherche est accepté par la DGER alors un fichier sur mesure est confectionné pour le chercheur après que celui-ci a signé une convention.

## 3 - Avis et recommandations

*En termes d’accessibilité, de transparence et de clarté des statistiques produites, le Comité du label s’attache à vérifier leur large diffusion, tant auprès du monde de la recherche que du grand public, mais aussi la qualité de la documentation associée : cette documentation est-elle suffisante pour comprendre, interpréter et réutiliser les données en toute connaissance de cause ?*

### 3.1 - Accessibilité des résultats statistiques produits

La publication *Repères et Références statistiques*, fournit toute l’information statistique disponible sur le fonctionnement et les résultats du système éducatif français. Il présente les principales données sur les enseignements primaire et secondaire, mais également sur l’enseignement supérieur et l’insertion professionnelle. Les constats de rentrée dans les établissements agricoles concernent les élèves du second degré mais également les étudiants de l’enseignement supérieur « court », ces deux catégories étant traitées dans des chapitres différents de la publication. Pour le second degré, une fiche spécifique est dédiée à l’enseignement agricole. En revanche, les statistiques des étudiants préparant un Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) ou inscrits dans les classes préparatoires aux grandes écoles sont plus difficiles à repérer.

Les statistiques sont disponibles depuis l'année scolaire 2006-2007. La prise en compte de Mayotte depuis 2011 introduit une rupture de série clairement identifiée dans les publications. Les constats de rentrée consolidés en octobre ne font pas l'objet de révision.

=> En termes d'accessibilité, le Comité émet les recommandations suivantes :

1. Le Comité invite la DGER à identifier clairement dans les différents vecteurs de diffusion les séries qui auront été retenues dans le cadre de la qualification d'intérêt général et de les accompagner des métadonnées nécessaires à leur compréhension.
2. Le Comité recommande à la DGER de diffuser sous forme de séries, dans des fichiers csv ou excel, les statistiques actuellement mises à disposition dans la publication *Repères et références statistiques*, en couvrant l'ensemble de l'enseignant agricole (second degré, BTSA et CPGE) et depuis l'année scolaire 2006-2007.
3. Le Comité du label suggère à la DGER d'instruire la possibilité d'ajouter à la publication *Repères et références statistiques* une fiche spécifique à l'enseignement supérieur « court » agricole (BTSA et CGPE), à l'instar de la fiche dédiée à l'enseignement secondaire.

### **3.2 – Clarté et transparence des résultats statistiques produits**

Pour améliorer la qualité de la documentation accompagnant les séries, le Comité propose au service de s'appuyer sur tous les documents décrivant les séries et préparés dans le cadre de l'instruction, ainsi que sur les réponses détaillées apportées aux questions préalables à l'audition. Au-delà de leur utilité pour l'examen du dossier, ces informations peuvent en effet également favoriser la bonne appropriation des statistiques par les utilisateurs.

Le Comité constate que des éléments de documentation sont disponibles dans les diverses publications, mais pas nécessairement synthétisés ni regroupés à proximité des statistiques concernées.

=> En termes de clarté et de transparence, le Comité émet les recommandations suivantes.

4. Le Comité invite la DGER à définir clairement certains concepts (« élèves », « étudiants », « établissements du second degré », etc.) pour expliciter le champ des séries statistiques.
5. Le Comité recommande à la DGER de publier dans les métadonnées accompagnant les séries une fiche de synthèse didactique explicitant le processus de collecte et les traitements effectués sur les données.

**Sous réserve de la prise en compte de ses recommandations, le Comité du label est favorable à la qualification de statistiques d'intérêt général pour les constats de rentrée dans les établissements agricoles du second degré et les ventilations associées, présentées en 2.1.**

\*\*\*\*\*